



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Révision du PPRi de la Vallée du Loing

## Agglomération Montargoise et Loing aval



## Porter à Connaissance n°2

*Cartographies du périmètre, de  
l'aléa de référence et des enjeux*

**I – Note explicative sur la détermination du périmètre,  
de l'aléa de référence et des enjeux du PPRi**

## **Porter à Connaissance N°2**

### **Projet de PPRi de la Vallée du Loing dans le Loiret Agglomération Montargoise et Loing aval**

#### **NOTE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉLABORATION DES CARTOGRAPHIES DU PÉRIMÈTRE, DE L'ALÉA DE RÉFÉRENCE ET DES ENJEUX**

Cette note précise les données disponibles et utilisées ainsi que les choix effectués en association avec les communes pour mener à bien l'élaboration des cartographies du périmètre, de l'aléa de référence et des enjeux figurant au présent porter-à-connaissance.

# SOMMAIRE

<b>I. Contexte.....</b>	<b>4</b>
1) Les évènements de 2016 et les PPRi de la Vallée du Loing.....	4
2) Les études engagées à l'issue de ces évènements.....	4
<b>II. Cartographies du périmètre du PPRi et de l'aléa de référence.....</b>	<b>6</b>
1) Délimitation du périmètre du PPRi.....	6
2) Notion et qualification de l'aléa de référence.....	7
3) La cartographie de l'aléa de référence.....	7
<b>III. Identification et qualification des enjeux.....</b>	<b>8</b>
1) Approche et justification.....	8
2) Superficie des communes en PPRi.....	10
3) Les zones urbanisées ou urbanisables.....	11
4) Les biens et les personnes.....	12
5) Les établissements critiques et/ou nécessaires à la gestion de crise.....	13
6) Les établissements recevant du public (ERP), espaces économiques, espaces ouverts recevant du public.....	13
7) Les infrastructures de transport.....	14
8) Les ouvrages ou équipements d'intérêt général.....	14
9) Les espaces agricoles et élevages.....	14
10) Patrimoine et tourisme.....	14
11) Récapitulatif des enjeux par commune.....	15
<b>IV. Validation du périmètre, de l'aléa de référence et des enjeux du PPRi.....</b>	<b>23</b>

# I. Contexte

## 1) Les évènements de 2016 et les PPRi de la Vallée du Loing

La Vallée du Loing dans le département du Loiret est historiquement divisée en 2 bassins distincts :

- le Loing Amont qui traverse 7 communes dans la partie sud du département de Dammarie-sur-Loing à Conflans-sur-Loing,
- le Loing Aval qui traverse 12 communes et est fortement marqué par les confluences de nombreux affluents depuis Amilly jusqu'à Dordives.

En mai-juin 2016, le département du Loiret a été fortement touché par un épisode pluvio-orageux de forte intensité, faisant déborder de nombreux cours d'eau à l'exception de la Loire. Dans l'est du département du Loiret, le Loing et ses affluents ont été fortement impactés par une crue exceptionnelle.

Les relevés de laisses de crue effectués et témoignages recueillis à l'occasion de cette crue ont permis de constater que l'aléa de référence ayant conduit à l'élaboration du PPRi du Loing Aval approuvé le 20 juin 2007 a été dépassé et que le PPRi n'était plus adapté à répondre aux conséquences d'un évènement majeur tel qu'il a été connu en 2016 sur ces territoires.

Sur le secteur du Loing Amont, aucun PPRi n'est en vigueur, le PPRi approuvé en 2012 ayant été annulé par décision du Conseil d'État en décembre 2016. Les données recueillies sur ce secteur à l'issue de la crue de 2016 ont permis de constater que l'aléa de référence retenu alors pour l'élaboration de ce PPRi avait été lui aussi dépassé.

Pour ce qui concerne l'Ouanne, l'aléa de référence du PPRi approuvé le 21 juin 2011 n'a pas été dépassé.

## 2) Les études engagées à l'issue de ces évènements

Dans la mesure où les niveaux de crue atteints en 2016 n'ont jamais été connus jusqu'alors, il a été décidé d'effectuer un travail de reconstitution de la nappe d'eau de la crue de 2016 pour le Loing sur l'ensemble de sa partie traversant le département du Loiret.

Pour l'Ouanne, l'aléa de référence du PPRi approuvé le 21 juin 2011 n'ayant pas été dépassé, ce secteur n'a pas donné lieu à de nouvelles études.

Pour mener à bien ce travail de reconstitution, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE, aujourd'hui DRIEAT) Île-de-France et le Centre d'Études sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) ont été sollicités pour produire respectivement :

- la reconstitution de la crue sur le Loing (depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Seine),
- la reconstitution de la crue sur six affluents du Loing Aval dans le Loiret (le Fusain, la Cléry, la Bezonde, le Solin, le Puiseaux et le Vernisson).

Dans un second temps, afin de compléter les données et de correspondre au plus près à ce qui a été vécu par les habitants, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret a affiné la reconstitution de la crue du Loing produite par la DRIEE en élaborant une cartographie reproduisant le périmètre inondé à une précision parcellaire. Ce travail complémentaire a pu être mené grâce, d'une part, à un important travail de terrain réalisé en association avec les mairies et, d'autre part, grâce aux photo-aériennes laissant apparaître les limites de la crue.

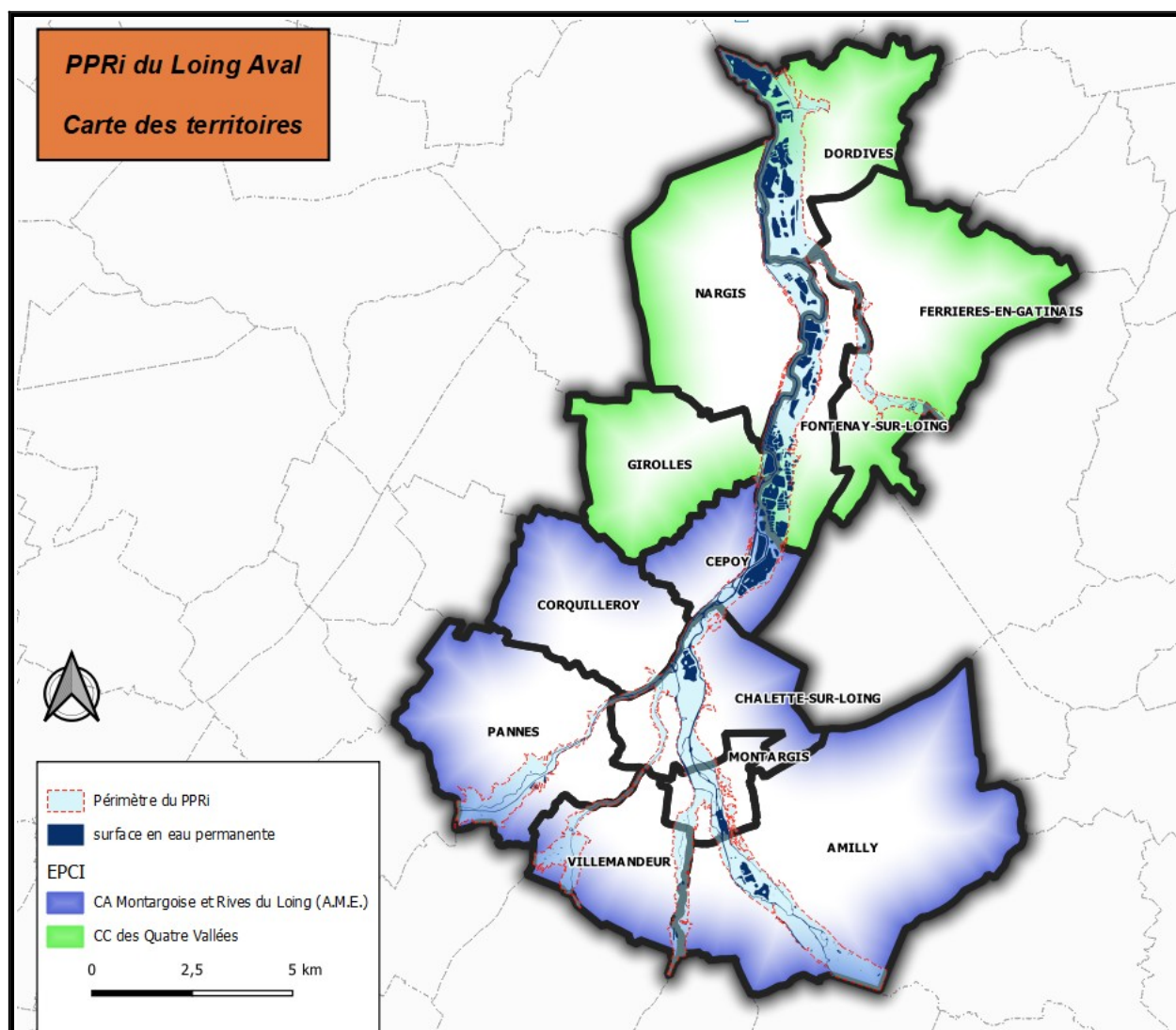
Concernant les affluents du Loing amont, il est à noter qu'ils n'ont eu que peu d'impact sur ce bassin versant, à l'exception du « Ru Simon » et du Milleron qui ne présentaient que très peu d'enjeux. Aussi la reconstitution de la cartographie de la crue de 2016 n'a pas nécessité de travailler sur ces affluents et s'est donc avérée moins complexe à réaliser que celle sur le secteur du Loing Aval.

Ainsi afin de :

- prendre en compte ce nouvel aléa de référence pour le Loing Amont et Aval,
- remédier à l'absence de PPRi pour le Loing amont,
- prendre en compte les dernières évolutions réglementaires introduites par le Décret n°2019-715 du 5 juillet 2019 et son arrêté,

il a été retenu :

- d'élaborer un PPRi sur le Loing Amont (prescrit le 23 septembre 2019),
- de réviser le PPRi du Loing Aval (prescrit le 13 décembre 2021).



La révision du PPRi de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval dans lequel s’inscrit ce porter-à-connaissance couvre douze communes du Loiret appartenant à 2 EPCI (voir cartographie ci-avant).

Il s’agit des communes d’Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Corquilleroy, Dordives, Ferrière-en-Gatinais, Fontenay-sur-Loing, Girolles, Montargis, Nargis, Pannes et Villemandeur.

Les éléments contenus dans le présent porter-à-connaissance constituent les éléments de base indispensables à la révision du PPRi de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing aval et en particulier à l’élaboration de son zonage réglementaire et de son règlement.

Ils s’appuient en grande partie sur le porter à connaissance n°1 du 13 décembre 2021 portant reconstitution des hauteurs d’eau et de l’emprise de la zone inondée en mai-juin 2016 auquel le lecteur pourra utilement se référer pour connaître les détails ayant conduit à l’élaboration de ces cartographies.

## **II. Cartographies du périmètre du PPRi et de l’aléa de référence**

### **1) Délimitation du périmètre du PPRi**

Le 13 décembre 2021, la préfecture du Loiret a transmis à l’ensemble des collectivités du périmètre d’étude du PPRi, sous forme de porter-à-connaissance (PAC n°1), les cartographies présentant l’atlas des zones inondées (AZI) issues de la crue reconstituée de mai-juin 2016.

Outre les différentes classes de hauteur d’eau, ces cartographies faisaient également figurer le périmètre des zones inondées. C’est à partir de celui-ci qu’a été déterminé le périmètre de ce PPRi en cours de révision.

Ce périmètre issu de l’AZI laisse apparaître un certain nombre d’îlots isolés non inondés mais entourés d’eau et de ce fait indirectement impactés lors de la crue de 2016 (inaccessibilité, dessertes réseaux inopérantes, ...). Il a donc été choisi, en accord avec les municipalités, d’intégrer ces zones au périmètre du PPRi.

Ainsi, à l’occasion de mutations de bien ou conclusions de bail, l’information acquéreur-locataire (IAL) viendra alerter les futurs propriétaires ou locataires de la situation du bien en zone enclavée si une crue survenait.

De même cette information sera portée à la connaissance des demandeurs à l’occasion de projets soumis à instruction au titre des autorisations d’urbanisme.

Enfin, à l’occasion de l’élaboration du zonage réglementaire et de son règlement, une phase d’association avec les mairies permettra d’établir des recommandations voire des prescriptions ou interdictions pour les projets situés dans ces zones isolées.

## 2) Notion et qualification de l'aléa de référence

L'article R.562-11-3 du Code de l'environnement fixe les modalités de détermination de l'aléa de référence à prendre en compte dans l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi). Pour les débordements de cours d'eau et submersion marine, cet aléa est déterminé à partir de l'événement le plus important connu et documenté ou d'un événement théorique de fréquence centennale (Q100) si ce dernier est plus important.

Dans le cas présent, l'évènement le plus important est celui qui a été connu en mai-juin 2016, cet évènement ayant dépassé l'aléa de référence ayant servi à l'élaboration du PPRi de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval actuellement en vigueur (crue de 1910).

Conformément à l'article R.562-11-4 du Code de l'environnement, l'aléa de référence est qualifié et représenté de manière cartographique, selon un maximum de quatre niveaux : « faible », « modéré », « fort » et « très fort ».

Les modalités de qualification des niveaux de l'aléa de référence sont déterminées dans l'Arrêté du 5 juillet 2019 relatif à la détermination, qualification et représentation cartographique de l'aléa de référence.

Ce texte précise que le niveau d'aléa est défini par croisement de la classe de hauteur d'eau et de la dynamique de crue (combinaison de la vitesse d'écoulement de l'eau et de la vitesse de montée des eaux).

Les données recueillies pour le Loing aval ont permis de déterminer que la crue de 2016 s'est déroulée selon une dynamique lente. Ainsi, conformément à ce qui précède la qualification des niveaux de l'aléa de référence est synthétisée dans le tableau ci-après (encadré rouge) :

Dynamique	Lente	Moyenne	Rapide
Hauteur			
H < 0,50 mètre	Faible	Modéré	Fort *
0,50 < H < 1 mètre	Modéré	Modéré	Fort
1 < H < 2 mètres	Fort	Fort	Très Fort
H > 2 mètre	Très Fort	Très Fort	Très Fort

*\* Dans le cas d'une dynamique rapide avec des hauteurs d'eau inférieures à 0,50 mètres et pour des hauteurs extrêmement faibles, l'aléa peut-être qualifié de modéré.*

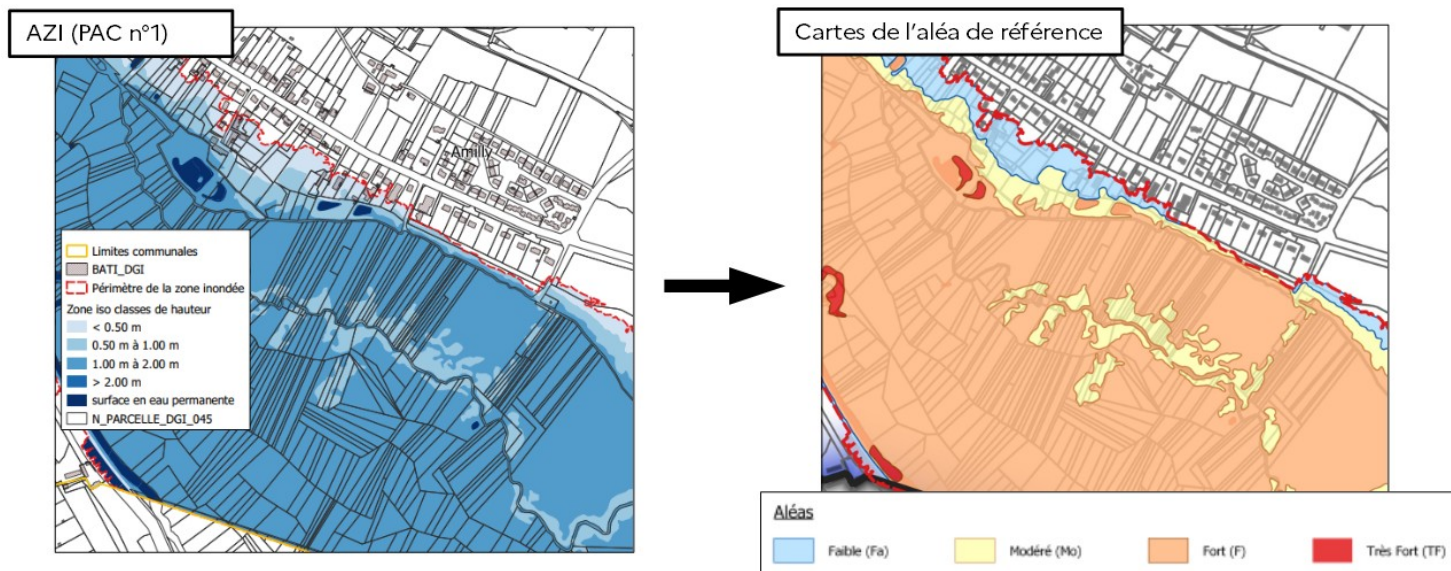
## 3) La cartographie de l'aléa de référence

Le porter-à-connaissance (PAC n°1) transmis le 13 décembre 2021 par la préfecture du Loiret à l'ensemble des mairies et EPCI compétents en matière d'urbanisme à l'intérieur du périmètre d'étude du PPRi comprend les cartographies présentant l'atlas des zones inondées (AZI) issues de la crue reconstituée de mai-juin 2016.

Comme le montre l'extrait cartographique de l'AZI ci-dessous, la reconstitution faisait déjà apparaître par anticipation une classification en 4 niveaux sur la base des 4 classes de

hauteurs d'eau mentionnées précédemment dans le tableau de qualification des niveaux d'aléa.

Ainsi la cartographie de l'aléa de référence présentée ci-après fait figurer 4 aléas s'appuyant sur les délimitations de la cartographie de l'AZI\* du PAC n°1. (\* cette cartographie fait également apparaître une surcouche « surface en eau permanente » en bleu foncé pour une meilleure lisibilité de l'AZI)



C'est au cours de réunions fixées au 2<sup>e</sup> trimestre 2022 que ces dernières cartographies ont été soumises aux élus de chaque commune pour validation.

### III. Identification et qualification des enjeux

#### 1) Approche et justification

Les enjeux regroupent les personnes, les biens, activités, moyens, infrastructures, patrimoine, ... susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel, ici l'inondation par débordement de cours d'eau (non torrentiel).

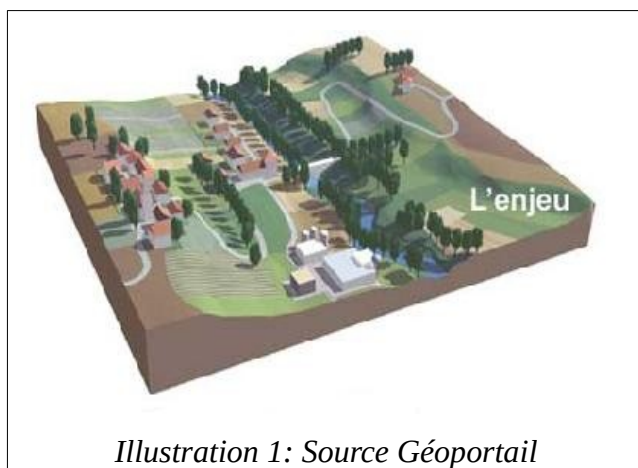


Illustration 1: Source Géoportail



L'identification et la qualification des enjeux soumis aux inondations pour la crue de référence sont une **étape indispensable à l'élaboration d'un PPRi** en permettant **d'assurer la cohérence entre les objectifs de prévention des risques et les dispositions du futur PPRi**.

Ainsi cette phase constitue l'interface permettant de convertir la cartographie de l'aléa de référence en cartographie du zonage réglementaire et d'élaborer le contenu du règlement. Cette phase est également l'occasion de faire le point avec les élus locaux sur le niveau de mise à jour de leurs documents de crise et plus particulièrement de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les différents enjeux identifiés ci-après en zone impactée par l'aléa de référence peuvent être **regroupés au sein des grandes thématiques suivantes** :

- surfaces impactées, zones urbanisables, biens et population exposées,
- établissements / équipements sensibles ou stratégiques,
- établissements recevant du public,
- établissements industriels et commerciaux,
- voies de circulation structurantes,
- agriculture et élevage.

L'analyse des enjeux présents sur le périmètre du projet de PPRi à réviser a été **réalisée par la DDT du Loiret à partir des dernières bases de données géoréférencées (BD Topo, Direction Générale des Impôts, Registre Parcellaire Graphique...)** disponibles (millésime 2020 utilisé). Elles ont ensuite été croisées avec le périmètre du PPRi et le périmètre des communes.

Ces éléments ont été complétés par une analyse d'imageries aériennes sur les bâtiments situés à proximité immédiate du périmètre du PPRi (bâti dans la zone tampon de 25 m) pour voir dans quelle mesure une crue pourrait impacter indirectement des enjeux hors zone inondable en raison d'un accès rendu impraticable par exemple.

Ce travail a permis d'aboutir à un premier inventaire des enjeux par commune et par thématique, inventaire qui a ensuite été affiné pour correspondre au mieux à la situation du moment.

En effet, les bases de données utilisées comportent potentiellement un certain nombre d'imprécisions en raison de décalages dans la mise à jour des données liés aux millésimes disponibles au moment de l'élaboration de l'inventaire des enjeux, de la non exhaustivité des données, ... . Toutefois elles constituent un bon point de départ en vue de la phase d'association avec les communes.

Ainsi l'ensemble des enjeux abordés dans ce chapitre a été présenté aux mairies à l'occasion d'une série de réunions ayant eu lieu entre le 23 mars 2022 et le 10 mai 2022 visant à mettre à jour la base de travail établie par la DDT. Il en a été de même pour le bâti figurant dans la zone tampon qui, s'il n'a pas été impacté directement ou indirectement, a été écarté de la cartographie.

À l'occasion de ces réunions, la DDT a sollicité l'ensemble des communes pour qu'elles vérifient et amendent le cas échéant les cartes des enjeux. Ces documents, après correction le cas échéant, ont ensuite été diffusés aux communes pour validation finale sous un mois à compter de leur transmission.

L'ensemble des remarques formulées par les communes au cours de ces réunions figure sur les compte-rendus correspondants publiés sur le site Internet de l'État dans le Loiret ([www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr), dans [Politiques publiques](#) > [Sécurité et risques](#) > [Risques](#) > [Plan de Prévention des Risques d'Inondation \(PPRI\)](#) > Les PPRI du Loing et de l'Ouanne ).

## 2) Superficie des communes en PPRI

La surface des communes situées dans le périmètre du PPRI a été calculée géomatiquement par croisement de ce périmètre avec la délimitation des communes issue de la BD Topo (BDTOPO\_V3\_2020).

Le tableau suivant récapitule ces surfaces par commune :

Communes	Superficie totale de la commune (ha) (Source BD_Topo)	Superficie de la commune en zone inondable (ha) (Source DDT45)	Pourcentage des superficies inondables des communes (Source DDT45)
Amilly	4026	397	9,9
Cepoy	852	172	20,2
Châlette-sur-Loing	1313	313	23,8
Corquilleroy	1396	18	1,3
Dordives	1518	524	34,5
Ferrières-en-Gâtinais	2732	143	5,2
Fontenay-sur-Loing	973	405	41,6
Girolles	1390	26	1,9
Montargis	446	149	33,4
Nargis	2227	202	9,1
Pannes	2084	231	11,1
Villemandeur	1146	215	18,8
Totaux	20103	2795	13,9

**Les surfaces situées en zone inondable représentent 13,90 % de la surface globale des communes** couvertes par le futur PPRI avec un maximum atteignant près de 42 % pour la commune de Fontenay-sur-Loing.

### 3) Les zones urbanisées ou urbanisables

La cartographie des zones urbanisées ou urbanisables a été réalisée en agglomérant les zones U, AU, Auc, Ah des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V) en vigueur au moment de la définition des enjeux.

Seule la commune de Girolles ne dispose pas de document de planification de l'urbanisme de type PLU. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'y applique ne permet pas un recensement de ces zones urbanisées ou urbanisables.

Le tableau ci-après présente les surfaces urbanisées ou urbanisables ainsi que le pourcentage correspondant pour chacune des communes (à l'exception de la commune de Girolles) :

Communes	Superficie de la commune dans le périmètre du PPRi (ha) (Source DDT45)	Superficie des zones urbanisées ou urbanisables dans le périmètre du PPRi (ha) (Source DDT45)	Pourcentage des zones urbanisées ou urbanisables dans le PPRi (Source DDT45)
Amilly	397	36	9,1
Cepoy	172	17	9,9
Châlette-sur-Loing	313	135	43,1
Corquilleroy	18	8	44,4
Dordives	524	42,6	8,1
Ferrières-en-Gâtinais	143	9	6,3
Fontenay-sur-Loing	405	10,6	2,6
Girolles	26	Commune en RNU	/
Montargis	149	99	66,4
Nargis	202	1,5	0,7
Pannes	231	39	16,9
Villemandeur	215	65	30,2
Totaux	2769*	463*	16,8*

\*non-compris Girolles (commune en RNU)

Les **zones urbanisées ou urbanisables** représentent **près de 16 % du territoire** à l'intérieur du périmètre du PPRi avec un maximum atteignant plus de 65 % pour la commune de Montargis.

#### 4) Les biens et les personnes

Pour estimer la population en zone inondable, trois données de référence ont été combinées :

- le périmètre du PPRi mis à la révision (donnée cartographique – SIG) établi sur la base de l'AZI cartographiant les zones inondées en 2016,
- les fichiers fonciers anonymisés de la Direction Générale des Impôts (DGI) (base de données géoréférencée – SIG),
- les données de recensement des populations (Source INSEE – tableur).

Un croisement des locaux d'habitation de la couche fichiers fonciers anonymisés de la DGI avec la couche périmètre du PPRi a permis d'identifier le nombre de logements (principaux, secondaires et vacants) habités ou susceptibles de l'être dans le périmètre du PPRi. En cas de crue, ces logements seraient impactés directement ou indirectement (zones enclavées).

Ce nombre de logements habités ou susceptibles de l'être en zone inondable a été mis en relation avec un taux d'occupation moyen calculé sur la base du dernier recensement de population de l'INSEE (données 2019) et du nombre de locaux d'habitation par commune issu des fichiers fonciers anonymisés de la DGI (données 2020). Pour rester cohérent avec les calculs effectués (cf. tableau ci-après), les valeurs de ratio du nombre d'habitants par ménage issues de l'INSEE n'ont pas été retenues mais recalculées, les données de bases utilisées n'étant pas strictement identiques.

Le tableau ci-après regroupe l'évolution de la population globale de chaque commune entre 2008 et 2019 (source INSEE) et met en évidence le nombre de personnes installées dans le périmètre du PPRi.

##### Estimation de la population dans le périmètre du PPRi – Loing Aval (révision)

Communes	Population <small>(Source : INSEE : RP2019 (géographie au 01/01/2021), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010) )</small>			Nbre de logements occupés et vacants <small>(Source : FFdonnées 2020_extraction FC FT2022)</small>		Ratio population 2019/Nombre de logements occupés et vacants dans les communes du PPRi  (D= A/C)	Estimation de la population dans le périmètre du PPRi <small>(population 2019/logements 2020)</small>	Pourcentage de la population dans le périmètre / population totale :  (F= E/A)
	2008	2013	2019 (A)	dans le Périmètre du PPRi (B)	par Communes du PPRi (C)			
Amilly	12192	12930	13823	239	5963	2,32	554	4,01 %
Cepoy	2404	2430	2472	112	1203	2,05	230	9,31 %
Châlette-sur-Loing	13386	13148	12950	802	5589	2,32	1 858	14,35 %
Corquilleroy	2596	2875	2871	64	1232	2,33	149	5,19 %
Dordives	2905	3275	3316	234	1490	2,23	521	15,70 %
Ferrières-en-Gâtinais	3394	3679	3783	61	1886	2,01	122	3,23 %
Fontenay-sur-Loing	1749	1815	1739	89	806	2,16	192	11,04 %
Girolles	727	692	620	6	304	2,04	12	1,97 %
Montargis	16426	15192	15521	2041	8302	1,87	3 816	24,58 %
Nargis	1338	1466	1518	22	813	1,87	41	2,71 %
Pannes	3285	3696	3754	74	1577	2,38	176	4,69 %
Villemandeur	6703	7126	7149	317	3224	2,22	703	9,83 %
<b>Total</b>	<b>67105</b>	<b>68324</b>	<b>69516</b>	<b>4061</b>	<b>32389</b>	/	<b>8375</b>	<b>12,05 %</b>
	Accroissement 2019/2013 :		1,71 %					

DDT – 20220512

Sources : Insee, RP2019 (géographie au 01/01/2021), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

Sur le territoire des 12 communes concernées par le PPRi de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval, on peut constater que la population tend à augmenter très légèrement avec un accroissement de l'ordre de 1,7 % entre les recensements de 2013 et 2019.

**La population impactée en cas de crue représente 12 % de la population totale des communes du PPRi de la Vallée du Loing Agglomération Montargoise et Loing Aval en 2019 avec un maximum atteignant près de 25 % pour la commune de Montargis.**

## **5) Les établissements critiques et/ou nécessaires à la gestion de crise**

Sous cette thématique sont regroupés l'ensemble des établissements concourant à la sécurité publique au sens large, à l'organisation des secours et à la gestion de crise : commissariat de Police, caserne de Gendarmerie, tribunal de Justice, les Sous-Préfectures, sièges d'EPCI, mairies ainsi que leurs services techniques.

On retrouve également sous cette thématique l'ensemble des établissements nécessitant la mise en œuvre de dispositions particulières en cas d'évacuation : établissements pénitentiaires, d'enseignement, de santé et EHPAD.

De même, par le danger de pollution à l'environnement qu'elles présentent et l'attention particulière qu'il convient de leur porter en cas de crise, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont également recensées sous cette thématique.

L'ensemble de ces données est issu des bases de données géoréférencées ZONE\_D\_ACTIVITE\_OU\_D\_INTERET (BDTOPOV3) et N\_ICPEs.

## **6) Les établissements recevant du public (ERP), espaces économiques, espaces ouverts recevant du public**

Les établissements mentionnés ici regroupent par exemple les salles de sports, de spectacles ou de conférence, les moyennes/grandes surfaces, les galeries marchandes, les zones industrielles, les lieux de culte, les campings, les piscines, les parcs, bases de loisirs et aires de détente, ...

L'ensemble de ces établissements a été identifié depuis le croisement du périmètre du PPRi avec les données de la BD\_TOPO\_V3 millésime 2020 de l'IGN et sa couche SURFACE\_ACTIVITE\_ZONE\_D\_ACTIVITE\_OU\_D\_INTERET polygones contenus ou intersectés par le périmètre puis transformation en point à partir des centroïdes des polygones. Il est à noter que des symboles cartographiques peuvent être situés visuellement en dehors du périmètre du fait de cette transformation bien qu'à minima une partie des bâtiments soit située dans le périmètre issu de la reconstitution de la crue de 2016.

## **7) Les infrastructures de transport**

L'inventaire des infrastructures de transport, ouvrages sous voirie ou voies de communication a été effectué par croisement du périmètre du PPRi avec la base de données BD\_CARTO et notamment ses couches :

- N\_ROUTE\_BDC\_045,
- N\_VOIE\_FER\_BDC\_045.

La première a permis d'identifier les voiries départementales ou structurantes qui ont été impactées directement durant l'événement de mai-juin 2016 ou bien les infrastructures dont les ouvrages d'art pourraient présenter un enjeu lors d'une inondation.

La seconde a permis d'identifier les voies de chemin de fer traversant le périmètre et susceptibles d'être impactées. Les échanges avec les élus n'ont pas permis d'identifier de submersion de ces voies. Toutefois la saturation des sols puis le retrait de la nappe peut être source de déstabilisation du sol et avoir un impact différé sur l'ouvrage. C'est pourquoi cet enjeu a été conservé dans l'inventaire.

## **8) Les ouvrages ou équipements d'intérêt général**

Les ouvrages répertoriés sont principalement liés à ce qui a trait à la gestion des eaux et plus particulièrement l'alimentation en eau potable ainsi que le traitement des eaux usées : station de pompage et de traitement d'eau potable, stations d'épuration des eaux usées, transformateurs électriques permettant leur alimentation.

Les réunions d'association et de concertation avec les élus locaux ont permis de réaliser les éventuelles corrections, certaines installations étant désaffectées, et de faire émerger d'autres équipements d'intérêt général compris dans la zone inondable comme ce fût le cas notamment pour le central télécommunications de la société Orange à Dordives.

## **9) Les espaces agricoles et élevages**

Les espaces agricoles et les élevages ont été inventoriés depuis le croisement du périmètre du PPRi avec la base de données RPG (Registre Parcellaire Graphique) d'une part, qui recense les surfaces en culture, et la base de données relative à l'ensemble des établissements d'élevages et établissements de filière d'autre part.

Cette approche a permis d'identifier les parcelles agricoles impactées par l'inondation (98ha au total), identifiées par type de culture, et de constater l'absence d'établissement d'élevage (bovins, porcs, volailles). L'ensemble de ces enjeux a été cartographié mais seules figurent dans les tableaux récapitulatifs ci-après les activités de maraîchage signalées à l'occasion des réunions en mairies.

## **10) Patrimoine et tourisme**

Les enjeux relatifs à cette thématique ont été identifiés par croisement du périmètre du PPRi et des données de la BD\_TOPO\_V3 et sa couche

TOPONYMIE\_SERVICES\_ET\_ACTIVITES. On trouve dans cette thématique des établissements tels que les musées, offices du tourisme ainsi que les éléments de patrimoine.

Cela a été complété par la base de données relative à la servitude d'utilité publique de type AC1 « générateur » qui inventorie les sites classés ou partiellement classés.

Ces éléments ont été présentés aux représentants des communes afin de ne conserver que ceux présentant un risque de dégradation important en cas d'inondation.

## 11) Récapitulatif des enjeux par commune

Le récapitulatif des enjeux par commune à l'intérieur du périmètre du PPRi figure dans les tableaux ci ci-après :

COMMUNE	Superficie de la commune dans le périmètre du PPRi en %	Zones urbanisées ou urbanisables dans le périmètre du PPRi en %	Population dans le périmètre du PPRi en %
AMILLY	9,9%	9,1%	4,0%
CEPOY	20,2%	9,9%	9,3%
CHALETTE-SUR-LOING	23,8%	43,1%	14,4%
CORQUILLEROY	1,3%	44,4%	5,2%
DORDIVES	34,5%	8,1%	15,7%
FERRIERES-EN-GATINAIS	5,2%	6,3%	3,2%
FONTENAY-SUR-LOING	<b>41,6%</b>	2,6%	11,0%
GIROLLES	1,9%	/	2,0%
MONTARGIS	33,4%	<b>66,4%</b>	<b>24,6%</b>
NARGIS	9,1%	0,7%	2,7%
PANNES	11,1%	16,9%	4,7%
VILLEMANDEUR	18,8%	30,2%	9,8%

COMMUNE	CATEGORIE D'ENJEUX	NATURE	NOM
AMILLY	Culture et loisirs	Centre d'art contemporain (ERP, logements artistes)	Les Tanneries
AMILLY	Culture et loisirs	Monument	Monument aux Morts de la Nivelles
AMILLY	Culture et loisirs	Monument (ERP)	Moulin Bardin
AMILLY	Culture et loisirs	Ecomusée	Musée des Métiers de Jadis
AMILLY	Industriel et commercial	Central télécommunication	Noeud de Raccordement Optique (NRO)
AMILLY	Energie	Transformateur électrique	Transformateur électrique Forage AEP
AMILLY	Energie	Transformateur électrique	Transformateur électrique (NRO)
AMILLY	Gestion des eaux	Station de pompage	Chise
AMILLY	Gestion des eaux	Station de pompage	Chise
AMILLY	Gestion des eaux	Station d'épuration	
AMILLY	ICPE - NON SEVESO – Enregistrement	Industries – Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	ROLAND (ICPE-NS) - Les Nepruns-Les Savoies-Les Ruets
AMILLY	Route Intercommunale	Liaison principale	Rue des Ponts
AMILLY	Science et enseignement	Lycée	Lycée Agricole du Chesnoy
AMILLY	Sport	Centre équestre	Centre équestre du Chesnoy
AMILLY	Voie ferrée	Ligne	Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon-Perrache
CEPOY	Administratif ou militaire	Mairie	Mairie de Cepoy
CEPOY	Administratif ou militaire	Poste	Poste de Cepoy
CEPOY	Culture et loisirs	Parc de loisirs	Base nautique
CEPOY	Culture et loisirs	Camping	Camping des Rives du Loing
CEPOY	Culture et loisirs	Mégalithe	La Pierre aux Fées
CEPOY	Culture et loisirs	Salle de spectacle ou conférence	Maison des associations – Maison de la Suède
CEPOY	Culture et loisirs	Salle de spectacle ou conférence	Salle polyvalente
CEPOY	Culture et loisirs	Aire de détente	
CEPOY	Route Départementale	Liaison locale	D240
CEPOY	Route Départementale	Liaison locale	D740
CEPOY	Voie ferrée	Ligne	Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon-Perrache



COMMUNE	CATEGORIE D'ENJEUX	NATURE	NOM
CHALETTE-SUR-LOING	Administratif ou militaire	Poste	Poste de Châlette-sur-Loing-Vesines
CHALETTE-SUR-LOING	Administratif ou militaire	Police municipale	
CHALETTE-SUR-LOING	Culte	Culte chrétien	Eglise Sainte Thérèse
CHALETTE-SUR-LOING	Culte	Culte divers	Mosquée Ismail
CHALETTE-SUR-LOING	Culture et loisirs	Parc de loisirs	Base de Loisirs de Châlette-sur-Loing
CHALETTE-SUR-LOING	Culture et loisirs	Centre de loisirs	Centre de loisirs Louis Aragon
CHALETTE-SUR-LOING	Culture et loisirs	Ecomusée	Maison Éclésièrre de la Nature et de l'Eau
CHALETTE-SUR-LOING	Culture et loisirs	Salle polyvalente	Salle de Vésine
CHALETTE-SUR-LOING	Gestion des eaux	Station d'épuration	
CHALETTE-SUR-LOING	ICPE - NON SEVESO – Autorisation	Industries – Fabrication d'autres articles en caoutchouc	HUTCHINSON
CHALETTE-SUR-LOING	ICPE - NON SEVESO – Enregistrement	Industries – Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	CAPROGA (les Docks)
CHALETTE-SUR-LOING	ICPE - NON SEVESO – Enregistrement	Industries – Fabrication de meubles de bureau et de magasin	GFIL GOFFIN
CHALETTE-SUR-LOING	Industriel et commercial	Supermarché	ALDI
CHALETTE-SUR-LOING	Industriel et commercial	Supermarché	O'Frais
CHALETTE-SUR-LOING	Industriel et commercial	Zone d'activités	Parc d'Activités de la Grande Prairie
CHALETTE-SUR-LOING	Industriel et commercial	Zone d'activités	Zone d'Activités Saint-Gobain

<b>COMMUNE</b>	<b>CATEGORIE D'ENJEUX</b>	<b>NATURE</b>	<b>NOM</b>
CHALETTE-SUR-LOING	Maraîchage	Culture de légumes	De la fourche à la fourchette
CHALETTE-SUR-LOING	Route Départementale	Liaison régionale	D40
CHALETTE-SUR-LOING	Route Départementale	Liaison régionale	D94
CHALETTE-SUR-LOING	Santé	Centre municipal de santé	Annexe
CHALETTE-SUR-LOING	Santé	Foyer (personnes âgées)	Foyer du Clos
CHALETTE-SUR-LOING	Science et enseignement	Enseignement supérieur	École d'Infirmiers
CHALETTE-SUR-LOING	Sport	Centre équestre	Ecuries Dienzo
CHALETTE-SUR-LOING	Sport	Stade	Stade de la Garenne
CHALETTE-SUR-LOING	Sport	Baignade surveillée	
CHALETTE-SUR-LOING	Sport	Piscine	
CHALETTE-SUR-LOING	Voie ferrée	Ligne de Villeneuve-St-Georges à Montargis	Ligne proprement dite
CHALETTE-SUR-LOING	Voie ferrée	Ligne des Aubrais-Orléans à Montargis	Ligne proprement dite
CHALETTE-SUR-LOING	Voie ferrée	Embranchement de la gare d'eau de Montargis	Voie de desserte de voies ferrées de port fluvial

COMMUNE	CATEGORIE D'ENJEUX	NATURE	NOM
CORQUILLEROY	Route Départementale	Liaison locale	D240
CORQUILLEROY	Route Départementale	Liaison régionale	D40
CORQUILLEROY	Voie ferrée	Ligne de Villeneuve-St-Georges à Montargis	Ligne proprement dite
DORDIVES	Culture et loisirs	Ecomusée	Musée du Verre et de ses Métiers
DORDIVES	Culture et loisirs	Base de loisirs	Plage de la Prairie des Étangs
DORDIVES	Gestion des eaux	Station d'épuration	
DORDIVES	ICPE - NON SEVESO – Autorisation	Carrières – Activités des sociétés holding	LAFARGE GRANULATS "Camping"
DORDIVES	ICPE - NON SEVESO – Autorisation	Carrières – Activités des sociétés holding	LAFARGE GRANULATS "Nançay"
DORDIVES	ICPE - NON SEVESO – Enregistrement	Industries – Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	LINDO PIECES AUTO (ex GONCALVES)
DORDIVES	Industriel et commercial	Central télécommunication	Central télécommunication ORANGE
DORDIVES	Industriel et commercial	Zone d'activités	Zone d'Activités les Ailes
DORDIVES	Route Départementale	Liaison principale	D2007
DORDIVES	Route Départementale	Liaison régionale	D62
DORDIVES	Voie ferrée	Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon- Perrache	Ligne proprement dite
DORDIVES	Voie ferrée	Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon- Perrache	Ligne proprement dite
DORDIVES	Voie ferrée	Desserte Voyageur (Gare)	
DORDIVES	Energie	Transformateur électrique	Enedis
FERRIERES-EN-GATINAIS	Culture et loisirs	Camping	Camping Municipal du Perray
FERRIERES-EN-GATINAIS	Culture et loisirs	Aire de détente	
FERRIERES-EN-GATINAIS	Culture et loisirs	Aire de jeux	
FERRIERES-EN-GATINAIS	Gestion des eaux	Station d'épuration	
FERRIERES-EN-GATINAIS	Route Départementale	Liaison locale	D115
FERRIERES-EN-GATINAIS	Route Départementale	Liaison principale	D2007
FERRIERES-EN-GATINAIS	Sport	Autre équipement sportif	Stade de Ferrières

COMMUNE	CATEGORIE D'ENJEUX	NATURE	NOM
FONTENAY-SUR-LOING	Administratif ou militaire	Mairie	Services Techniques
FONTENAY-SUR-LOING	Industriel et commercial	Carrière	Zone Artisanale de la Sablière
FONTENAY-SUR-LOING	Route Départementale	Liaison principale	D2007
FONTENAY-SUR-LOING	Route Départementale	Liaison locale	D32
FONTENAY-SUR-LOING	Voie ferrée	Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon-Perrache	Ligne proprement dite
FONTENAY-SUR-LOING	Voie ferrée	Ligne de Moret-Veneux-les-Sablons à Lyon-Perrache	Ligne proprement dite
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Administration centrale de l'Etat	Banque de France, Bureau d'Accueil et d'Information de Montargis
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Poste	Bureau de poste
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Centre d'accueil de demandeurs d'asile	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Etablissement pénitentiaire	Centre de Semi-Liberté de Montargis
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Police	Commissariat de Police de Montargis
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Gendarmerie	Gendarmerie de Montargis
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Mairie	Mairie de Montargis
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Siège d'EPCI	Siège de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.)
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Sous-préfecture	Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Montargis
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Sous-préfecture	Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Montargis
MONTARGIS	Administratif ou militaire	Palais de justice	Tribunal de grande instance
MONTARGIS	Culte	Culte chrétien	Église Sainte-Madeleine
MONTARGIS	Culte	Culte divers	Temple protestant
MONTARGIS	Culture et loisirs	Aire de détente	Aire de jeux des Closiers
MONTARGIS	Culture et loisirs	Monument	Jardin du Patis
MONTARGIS	Culture et loisirs	Salle de spectacle ou conférence	Le Tivoli, La Médiathèque
MONTARGIS	Culture et loisirs	Musée	Musée des Tanneurs
MONTARGIS	Culture et loisirs	Musée	Musée Girodet
MONTARGIS	Culture et loisirs	Office de tourisme	Office de Tourisme de Montargis et son Agglomération
MONTARGIS	Culture et loisirs	Salle de spectacle ou conférence	Salle des fêtes de Montargis

<b>COMMUNE</b>	<b>CATEGORIE D'ENJEUX</b>	<b>NATURE</b>	<b>NOM</b>
MONTARGIS	Industriel et commercial	Divers commercial	Centre Commercial de la Chaussée
MONTARGIS	Route Départementale	Liaison locale	D42
MONTARGIS	Route Départementale	Liaison régionale	D94
MONTARGIS	Route Départementale	Liaison régionale	D961
MONTARGIS	Santé	Hôpital	Clinique de Montargis
MONTARGIS	Santé	Maison de retraite	Les Rives du Puiseau
MONTARGIS	Science et enseignement	Autre établissement d'enseignement	Centre de Formation d'Apprentis Cifame
MONTARGIS	Science et enseignement	Collège	Collège du Chinchon
MONTARGIS	Science et enseignement	Collège	Collège le Grand Clos
MONTARGIS	Science et enseignement	Enseignement primaire	École Maternelle Girodet
MONTARGIS	Science et enseignement	Enseignement primaire	École Maternelle Grand Clos
MONTARGIS	Science et enseignement	Enseignement primaire	École Primaire Gambetta
MONTARGIS	Science et enseignement	Enseignement primaire	École Primaire Jean Moulin
MONTARGIS	Science et enseignement	Enseignement primaire	École Primaire Pasteur
MONTARGIS	Science et enseignement	Lycée	Lycée Professionnel Jeannette Verdier
MONTARGIS	Sport	Sports nautiques	École de Voile
MONTARGIS	Sport	Complexe sportif couvert	Gymnase du Grand Clos
MONTARGIS	Sport	Complexe sportif couvert	Gymnase du Puiseaux
MONTARGIS	Sport	Piscine	Piscine du Lac

COMMUNE	CATEGORIE D'ENJEUX	NATURE	NOM
NARGIS	Culture et loisirs	Monument classé (ERP)	Moulin de Nançay
NARGIS	Energie	Transformateur électrique	Transformateur électrique STEP
NARGIS	Energie	Transformateur électrique	Transformateur électrique Forage AEP
NARGIS	Gestion des eaux	Station d'épuration	
NARGIS	Gestion des eaux	Station de pompage	
NARGIS	Route Départementale	Liaison locale	D32
PANNES	ICPE - NON SEVESO – Autorisation	Industries – Lavage, nettoyage de véhicules	SML
PANNES	ICPE - NON SEVESO – Enregistrement	Industries – Transports routiers de fret interurbains	SMTRT
PANNES	Industriel et commercial	Zone d'activités	Zone d'Activités le Tourneau
PANNES	Voie ferrée	Ligne des Aubrais-Orléans à Montargis	Ligne proprement dite
VILLEMANDEUR	Culture et loisirs	Monument (ERP)	Château de Lisledon
VILLEMANDEUR	Culture et loisirs	Escape Game	Le Monde de l'évasion
VILLEMANDEUR	Route Départementale	D42	Liaison locale
VILLEMANDEUR	Route Départementale	D2060	Liaison principale
VILLEMANDEUR	Route Départementale	D961	Liaison régionale
VILLEMANDEUR	Maraîchage	Culture de légumes	Entreprise M. MAUDUIT BLIN
VILLEMANDEUR	Santé	Maison de Santé (ERP)	Centre vieux Bourg
VILLEMANDEUR	Sport	Autre équipement sportif	Stade de Foot Platteville

## IV. Validation du périmètre, de l'aléa de référence et des enjeux du PPRi

Comme indiqué précédemment, l'ensemble de ces cartographies a été établi dans un premier temps par la DDT du Loiret avant d'associer les mairies pour recueillir leurs éventuelles remarques, demandes de modifications ou de compléments à apporter avant validation.

C'est à compter du 23 mars 2022 que cette phase d'association s'est concrétisée avec le déroulement de réunions organisées par la DDT avec chacune des 12 mairies du périmètre d'étude du PPRi.

Les compte-rendus correspondants ont été publiés sur le site Internet de l'État dans le Loiret ([www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)) le 23 juin 2022.

Le tableau suivant récapitule les dates clés des échanges avec les mairies depuis les réunions de présentation jusqu'à validation des éléments présentés et éventuellement amendés.

Commune	Date de réunion	Envoi du CR et cartographies	Téléchargement des PJ par les communes	Date limite de validation	Réponse DDT à demande de modifications par la commune (le cas échéant)	Relances par la DDT	Validation par la Commune	Mail DDT actant la validation tacite en l'absence de remarques	Commentaires
Amilly	04/04/22	14/04/22	oui	16/05/22	11/05/22	/	12/05/22	/	modifications apportées en réunion
Cepoy	10/05/22	12/05/22	oui	20/05/22	/	/	Tacite	23/06/22	modifications apportées en réunion
Chalette-sur-Loing	31/03/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	11/05/22	Tacite	18/05/22	modifications apportées en réunion
Corquilleroy	23/03/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	/	15/04/22	/	modifications apportées en réunion, validation aléa et périmètre
Dordives	06/04/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	/	04/05/22	/	modifications apportées en réunion
Ferrières en Gatinais	06/04/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	11/05/22	Tacite	18/05/22	modifications apportées en réunion
Fontenay sur Loing	04/04/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	/	19/04/22	/	modifications apportées en réunion
Girolles	31/03/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	11/05/22	14/04/22	18/05/22	validé en séance avec néanmoins un délai de un mois laissé pour modifications éventuelles
Montargis	11/04/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	11/05/22	Tacite	18/05/22	modifications apportées en réunion
Nargis	23/03/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	11/05/22	13/05/22	/	modifications apportées en réunion
Pannes	01/04/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	11/05/22	11/05/22	/	modifications apportées en réunion
Villemandeur	29/03/22	14/04/22	oui	16/05/22	/	11/05/22	12/05/22	/	modifications apportées en réunion, échanges par mail le 14/04 n'engendrant pas de modifications des éléments transmis hormis correction du compte -rendu. <b>A noter : LIMITES COMMUNALES SUSCEPTIBLES D'EVOLUER PROCHAINEMENT</b> (secteur de la salle polyvalente de « Lisledon »)